



## Promotion interne : cadre débutant ou pas ?

Par **filou1984**, le 11/09/2013 à 22:06

Bonjour,

Je suis salarié depuis 9 ans dans la société. (Convention collective IDCC 1044)  
Etant rentré à la comptabilité client en alternance, j'ai gravi les échelons avec mes diplômes.  
Aujourd'hui titulaire d'un Bac+4 et ayant parcouru les postes de comptabilité clients, fournisseurs, trésorier, comptabilité générale et reconnu comme agent de maîtrise, j'ai été promu responsable de la comptabilité (statut cadre) suite au départ à la retraite de ma responsable.

Ma qualification est "cadre débutant" alors que j'ai 9 ans d'ancienneté et connais mon service sur le bout des doigts. Je gère 12 personnes et mon poste me permet de prendre clairement des décisions liées à mon service et à ma profession sans passer par ma hiérarchie.

Ma question est donc toute simple:

Est-ce que le statut de cadre débutant est justifiée ? Personnellement, pour moi, je devrais avoir le cadre niveau II échelon 1.

Merci d'avance pour votre aide.

Filou1984

Par **P.M.**, le 12/09/2013 à 10:28

Bonjour,

Vous êtes le mieux placé pour comparer vos fonctions à la classification de la Convention Collective et défendre votre position vis à vis de l'employeur mais le terme "débutant" s'applique vraisemblablement au statut de cadre et non pas à l'ancienneté dans l'entreprise...